

Déclaration liminaire des élus CGT, SUD

Suite à la préparation, les élus CGT et SUD ne voient pas l'utilité de siéger à la CAP n°4 du 6 octobre 2011. En effet, avant la tenue de cette CAP, la direction a déjà mis en application des décisions qui auraient dues être débattues et soumises à l'approbation des élus. Certaines de ces décisions concernent l'avenir d'agents au sein de l'Insee, notamment la non-titularisation d'agents.

En effet, un des agents concernés s'est vu attribué une note éliminatoire à la soutenance de son rapport. Dès que la direction régionale concernée a eu connaissance de cette note, son maître de stage, son tuteur et son supérieur hiérarchique ont fait connaître au président du jury qu'ils avaient une responsabilité dans cette situation ; Malgré ces interventions, la direction ne veut pas en tenir compte et ne propose pas de modifier la note (l'augmenter d'un seul point suffirait) pour permettre sa titularisation.

Depuis le 1^{er} octobre, un agent pointe à pôle emploi suite la décision prise par la direction concernée, décision annoncée à l'agent avant la fin de son contrat et ce avant la tenue de la CAP.

De plus, sans avoir de dossier de demande de détachement à examiner à cette CAP, les élus apprennent que des agents sont recrutés pour le centre de Metz à compter du 1^{er} octobre en position de détachement.

Devant toutes ces situations, les élus CGT et SUD ne siégeront pas à cette CAP. Ils ne cautionnent pas le fait que la direction considère la CAP comme une simple chambre d'enregistrement.

Paris, le 6 octobre 2011